

DATE DE PUBLICATION : 13 mars 2023

Le directeur régional de Bourgogne-Franche-Comté

Délégation de signature donnée par le directeur régional au responsable de service du CTPS de Dijon

Vu la délégation de signature donnée par M. Hervé GONSARD, directeur général des Services à l'économie et du Réseau, à M. François BAVAY, le 1er mars 2023;

En cas d'absence ou d'empêchement de M François BAVAY, directeur régional de Bourgogne-Franche-Comté et de M. François-Xavier LE BRAS, adjoint au directeur régional de Bourgogne-Franche-Comté, délégation est donnée à M. Pierre MARTIN, responsable du Centre de Traitement Partagé Surendettement de Dijon, et en cas d'absence ou d'empêchement à Mme Ouidad LAGRIMI, adjointe au responsable du Centre de Traitement Partagé Surendettement de Dijon, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, relatif à l'exercice de l'activité du Centre de Traitement Partagé Surendettement.

En l'absence ou en cas d'empêchement de ceux-ci, délégation est donnée à Mme Christelle PLIQUET ainsi qu'à M. Eric MILLET, animateurs du Centre de Traitement Partagé Surendettement de Dijon, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, tout document de nature à engager la Banque, relatif à l'exercice de l'activité du Centre de Traitement Partagé Surendettement.

Fait à Dijon, le 13 mars 2023

François BAVAY,
Directeur régional de Bourgogne-Franche-Comté